



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23102416

DEPOSE AU GREFFE LE
27 JUL. 2023

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

N° d'entreprise : 0430 566 370

Nom

(en entier) : ROYAL DOTTIGNIES SPORTS ASBL

(en abrégé) : R.D.S.

Forme légale : ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Adresse complète du siège : RUE DU NOUVEAU MONDE 476 - 7700 MOUSCRON

Objet de l'acte : Démissions – nomination de membres et d'Administrateurs

Les membres de l'ASBL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ce 26.04.2023 à 20h00 au siège de l'ASBL.

Sont présents ou représentés :

- ☐ Monsieur Daniel RENOTTE,
- ☐ Madame Nathalie CORNE,
- ☐ Monsieur Xavier TRAISNEL ;
- ☐ Madame Sandrine DEROEUF ;
- ☐ Monsieur Laurent LEPLACE.

Le Président fait remarquer que l'Assemblée a été dûment convoquée et que le quorum est atteint. Monsieur ZAHID Hicham n'était pas présent et n'a donné aucune suite.

L'Assemblée est donc ouverte et les résolutions suivantes sont prises :

Première résolution :

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité des voix la démissions de Monsieur Laurent LAPLACE en tant que membre effectif et Administrateur.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité des voix la fin du mandat de Monsieur ZAHID Hicham en tant que membre effectif et Administrateur, ceci comme les statuts de l'ASBL l'y autorisent.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité l'admission de Monsieur Nathan LOUAGE en tant que membre effectif et Administrateur.

Ces résolutions sortent leurs effets à dater du 26.04.2023, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Fait à Mouscron, le 14.06.2023

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).